

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : Mme Claire BERTHELOT, Mme Tatiana CARON LAGNACH, M. Claude DORiot, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENNAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Jacques EGGENSCHWILLER ayant donné procuration à M. DORiot, M. Hervé GARRET, Mme Danielle LORION, M. René RICHE ayant donné procuration à M. JOURDAIN, Mme Annelise TABET.

Etait absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M. Lionel PIEGELIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 22 mars 2017.

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2016
- Vote du compte administratif et affectation du résultat 2016
- Vote des taux d'imposition 2017
- Vote du budget 2017
- Subventions
- Projet desserte forestière Etupes – Dampierre – Sochaux : création d'une association syndicale libre
- Proposition de révision du PLU : groupe de travail
- Renouvellement convention bibliothèque avec le Conseil Départemental
- PMA : renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Jury d'Assises 2018
- Emplois saisonniers
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 février 2017.

Avant de commencer la séance, le maire et son conseil ont observé une minute de silence en hommage à M. André Overnoy.

Le maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour donnant lieu à une délibération : nouvelle délibération concernant l'indemnité des élus mentionnant l'indice terminal et non l'indice 1015.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 01-03-2017- FINANCES : APPROBATION COMPTE de GESTION 2016 :

Mme Grandjean présente les chiffres issus du compte de gestion du trésorier :

Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	837 720.57	824 144.90 €
Recettes	1 084 405.43	379 195.98 €

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil approuve le compte de gestion 2016.

N° 02-03-2017 – FINANCES : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Sous la présidence de Mme Maryse Grandjean, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2016 de la commune qui s'établit ainsi :

Compte administratif	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	837 720.57	1 084 405.43
Section d'investissement	824 144.90	379 195.98
Reste à réaliser	46 061.50	

Excédent de fonctionnement	: 586 393.55 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé	: - 47 319.52 €
Déficit des restes à réaliser	: 46 061.50 €
Report en fonctionnement	: 493 012.53 €

Hors de la présence de M. Marc Tirole, maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2016, constate l'identité des valeurs avec le compte de gestion et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-de dessus.

N° 03-03-2017 - FINANCES : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2016 :

Le conseil municipal constate l'approbation du compte administratif 2016 qui fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de	586 393.55 €
- un déficit de	0.00 €

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement.

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	246 684.86 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	339 708.69 €
<u>C Résultat à affecter</u>	586 393.55 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement cumulé à reprendre ligne 001</u>	- 47 319,52 €
1) Excédent reporté R001	397 629,40 €
2) solde d'exécution	- 444 498,92 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 46 061.50 €
Besoin de financement F = D + E	- 93 381.02 €
AFFECTATION = C = G + H	586 393.55 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	93 381.02 €
2) H Report en fonctionnement R 002	493 012.53 €

N° 04-03-2017 - FINANCES : VOTE des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES 2017 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2017,
Vu le produit fiscal attendu de 613 751 €,

Compte tenu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal de reconduire les taux de 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :
 - Taxe d'habitation = 10.24 %
 - Foncier bâti = 20.44 %
 - Foncier non bâti = 29.95 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N° 05-03-2017 – FINANCES : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2017 :

Madame Grandjean donne lecture au conseil municipal d'une proposition de budget faite par le maire. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal vote le budget primitif 2017 comme suit :

Budget 2017	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 485 462.53	1 485 462.53
Section d'investissement	1 511 793.55	1 511 793.55
TOTAL SECTION	2 997 256.08	2 997 256.08

N° 06-03-2017 - FINANCES : SUBVENTIONS :

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres (3 abstentions et 1 contre), le conseil municipal décide d'allouer la somme de 2 800 € pour l'année 2017 à l'association Dampierre Foot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil décide d'allouer :

- 200 € à l'association du tennis club (Mme Grandjeann'a pas pris part au vote)
- 50 € à la société d'histoire naturelle de Montbéliard.

N° 07-03-2017 – FORET : DESSERTE FORESTIERE ETUPES-DAMPIERRE LES BOIS-SOCHAUX : CRÉATION d'une ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL)

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de création d'une desserte forestière (routes, places de retournement et stockage) en commun avec les communes d'ETUPES et SOCHAUX.

Il consiste en :

- Création de 2620 ml de routes forestières empierrées
- Création de 2 places de retournement et stockage

Cette desserte forestière desservira les parcelles forestières et cadastrales suivantes :

	Parcelles forestières	Parcelles cadastrales
ETUPES	1 à 27 et 34 à 36	Section « B » N° 925 (P1 à 27) et N° 499 (P34 à 36)
SOCHAUX	7, 8, 9 et 10	Section « OB » N° 933 (P8-9-10) et section « OC » N° 177 (P7)
DAMPIERRE-LES-BOIS	29, 30, 32, 33 et 36	Section « OB » N° 498 (P29-30-33) Section « OC » N° 178 (P32) et N° 187 (P36)

Le montant HT du projet s'élève à 181 572,78 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Une aide publique destinée à financer ces travaux sera sollicitée dans le cadre du premier appel à projets pour l'année 2017 de la mesure 4.3B du Programme de Développement Rural Régional de la Région Franche-Comté, à hauteur de 70 % du montant HT du projet, soit 127 100,95 € HT.

La part d'autofinancement restante, soit un montant de 54 471,83 € HT, sera répartie entre les 3 communes au prorata de la surface de forêt dont la desserte sera améliorée par l'opération, soit :

	Prorata d'autofinancement	Montant d'autofinancement
ETUPES	80 %	43 577,46 € HT
SOCHAUX	8 %	4 357,76 € HT
DAMPIERRE-LES-BOIS	12 %	6 536,61 € HT

Ce montant d'autofinancement pourra varier selon l'attribution effective des aides par les différents financeurs (Etat, Europe, autres financeurs publiques).

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet, et afin d'obtenir le taux de subventions de 70 % alloués aux projets collectifs, il y a lieu de créer une Association Syndicale Libre (ASL) entre les 3 communes (ETUPES, SOCHAUX et DAMPIERRE-LES-BOIS).

L'exposé de M. le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de création d'une desserte forestière (routes, places de retournement et stockage) en commun avec les communes d'ETUPES et SOCHAUX, et notamment son plan de financement ;

DECIDE la création d'une Association Syndicale Libre (ASL) entre les 3 communes (ETUPES, SOCHAUX et DAMPIERRE-LES-BOIS) ;

SOLLICITE l'octroi d'une subvention dans le cadre de la mesure 4.3B du PDRR Franche-Comté à hauteur de 70 % du montant des travaux, soit un montant de 127 100,95 € HT ;

S'ENGAGE à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention selon la répartition envisagée, sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 70 % d'aides publiques pour cette opération ;

S'ENGAGE à mettre en place les dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autres que ceux des usagers autorisés ;

CONFIE à l'Office National des Forêts (ONF), par voie de convention, le montage et le suivi du dossier de demande de subventions ;

DESIGNE l'Office National des Forêts comme Maitre d'œuvre ;

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

N° 08-03-2017 - PROPOSITION de REVISION du PLU : GROUPE de TRAVAIL :

Le maire propose au conseil municipal de lancer une révision du PLU en collaboration avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU). Les orientations fixées dans le PLU sont aujourd'hui en grande partie mises en œuvre.

Création d'un groupe de travail en collaboration avec l'ADU.

N° 09-03-2017- CONVENTION pour les BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES :

Le maire rappelle que le conseil départemental soutient la lecture dans le Département et propose un accompagnement de la Médiathèque Départementale. Dans le cadre du programme C@p25, des évolutions dans l'offre de services aux communes sont à prendre en compte et nécessitent l'actualisation de la convention.

Il précise que le Département et la Commune doivent respecter certains engagements comme ceux présentés ci-dessous :

Engagement du département:

- Favoriser le développement des bibliothèques par des aides financières à l'investissement et en fonctionnement
- Proposer une assistance technique et de conseil : création et fonctionnement d'une bibliothèque, soutien à l'action culturelle, aide à la promotion de la lecture
- Assurer la formation initiale et continue de l'équipe de la bibliothèque
- Assurer un prêt de documents en complément des collections des collectivités (bibliobus par exemple)
- Proposer un soutien aux projets d'action culturelle des communes

Engagement de la commune:

- Local mis à disposition
- Un règlement intérieur devra être voté par le conseil municipal
- Ouverture 2h /semaine minimum
- Inscription gratuite pour les mineurs
- Financier : au 1 € par habitant

Durée de la convention 6 ans

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention ;

AUTORISE le maire à signer la convention et tout document y afférant.

N° 10-03-2017 - PMA : RENOUELEMENT des MEMBRES de la COMMISSION INTERCOMMUNALE des IMPOTS DIRECTS :

Suite à l'installation du nouvel organe délibérant, il convient de renouveler les membres. Le président de cette commission assure la présidence, les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont ensuite désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

La commune doit proposer un membre titulaire et un membre suppléant.

Proposition :

- Titulaire : Marc Tirole
- Suppléant : Vincent Muller

N° 11-03-2017 – JURY d’ASSISES 2018 :

Tirage au sort le mercredi 19 avril à 17 h en mairie.

N° 12-03-2017 – EMPLOIS SAISONNIERS :

Les jeunes retenus pour travailler cet été sont :

- Cathleen LORION pour le mois de Juillet
- Théo ERARD pour le mois d'Août

N° 13-03-2017 – NOUVELLE DELIBERATION INDICE INDEMNITES des ELUS :

Le maire indique qu'il convient de reprendre une délibération concernant les indemnités des élus et plus précisément la référence de l'indice. La délibération doit mentionner l'indice brut terminal de la fonction publique et non plus l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de reprendre une délibération modifiant l'indice.

N° 14-03-2017 - QUESTIONS DIVERSES :

- 🚩 **Carte d'identité** : désormais la commune n'est plus habilitée à traiter les demandes. La commune la plus proche est Etupes.
- 🚩 **Bilan carnaval des** rues : Mme Grandjean remercie les participants ainsi que le comité pour la sécurité
- 🚩 **Ecole maternelle** : des sapins ont été plantés avec les élèves de l'école maternelle.

Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

- 01-03-2017– Approbation Compte de Gestion 2016
- 02-03-2017 – Vote du Compte Administratif 2016
- 03-03-2017 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- 04-03-2017 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017
- 05-03-2017 – Vote du budget primitif 2017
- 06-03-2017 – Subventions
- 07-03-2017 – Desserte forestière : création d'une association syndicale libre
- 08-03-2017 – Proposition de révision du PLU : groupe de travail
- 09-03-2017 – Convention pour les bibliothèques municipales
- 10-03-2017 – PMA : renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs
- 11-03-2017 – Jury d'Assises 2017
- 12-03-2017 – Emplois saisonniers
- 13-03-2017 – Nouvelle délibération indice indemnités des élus
- 14-03-2017 – Questions diverses